

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MAI 2023**

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Outarville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Convocation : en date du 15 mai 2023.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Daniel CHAIN, Roselyne LACOMBE, André VILLARD, Bernard GUERTON, Chantal IMBAULT, Christine DUPUIS, Anne-Marie LIDDELL, Michel DEFAYE, Sylvain NAUDET, Mauricette FOUCHER et Béatrice LALUCQUE.

Absents excusés : Olivier HAUTERVILLE, Priscilla HAMON et Ouardia MESBAH.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12
<u>Quorum</u> :	8

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mauricette FOUCHER comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre d'éventuelles remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023, préalablement transmis par voie électronique à chacun des élus.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal examinent les points suivants inscrits à l'ordre du jour :
--

I - DÉLIBÉRATIONS :

1. Avis du Conseil Municipal sur les demandes d'autorisation environnementale (ICPE et IOTA) présentées par la SAS TOURY pour le projet de création d'une plateforme logistique, sur le territoire de la commune de Toury

Délibération n°2023-25 (à la majorité)

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral s'est déroulée du 17 avril 2023 au 22 mai 2023, concernant les demandes d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et d'autorisation Loi sur l'Eau (IOTA), présentées par la SAS TOURY-2022, pour un projet de création d'une plateforme logistique située au lieudit « *Le Rogeret* » - RD927, sur le territoire de la commune de Toury.

Les conseils municipaux des communes de Toury, Poinville, Tivernon et Outarville sont appelés à donner leur avis sur le projet.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal formule son avis sur le projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture.

Certes, le danger environnemental est limité et les nuisances liées au trafic routier relativement éloignées. Pour autant, notre secteur géographique semble suffisamment doté en plateformes logistiques : Artenay, Boisseaux, Escrennes, Neuville-aux-Bois. Le projet de la SAS TOURY représente une consommation de terres agricoles de 37 hectares, alors qu'il existe des jachères industrielles à proximité immédiate (sucrierie). En outre, une telle consommation de terre agricole peut paraître illogique, au regard des difficultés rencontrées par la collectivité pour réserver des zones constructibles, lors de

l'élaboration du PLUi. La création d'une aire d'accueil destinée aux poids-lourds serait nécessaire, et la prise en compte du volet environnemental indispensable.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article R.181-38,

Vu le dossier administratif transmis sous format numérique,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 contre et 1 abstention),

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur les demandes d'autorisation présentées par la SAS TOURY-2022, concernant le projet de création d'une plateforme logistique, sur le territoire de la commune de Toury.

Sylvain NAUDET : dans son rapport, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) exprime qu'il n'y a pas de compensation agricole. Cela représente 37 hectares de terres agricoles en moins sur notre secteur, alors que les communes se voient contraintes de diminuer leur consommation de terre agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi. D'un point de vue financier, ce projet ne va rien rapporter à la commune d'Outarville, par contre il y aura de fortes nuisances liées à l'augmentation du trafic des poids-lourds.

Anne-Marie LIDDELL et Michel DEFAYE expriment également leur inquiétude par rapport à ce projet qui pourrait provoquer à terme l'augmentation du trafic des poids-lourds en traversée d'Outarville pour remonter vers Paris. Ce qui pourrait entraîner une dégradation accélérée de la voirie, dans un contexte accidentogène.

2. Convention portant sur le cofinancement du surcoût lié à l'enfouissement du réseau fibre optique **Délibération n°2023-26 (à la majorité)**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur son territoire, le Département du Loiret a conclu une convention portant délégation du service public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, avec la société Loiret Fibre.

Le département et son délégataire, en charge de construire le réseau de fibre optique et les infrastructures nécessaires au déploiement, ont fixé le surcoût des travaux de génie civil souterrain réalisés en lieu et place du génie civil aérien à un montant forfaitaire de 38,00€ par mètre linéaire concerné.

La répartition de la prise en charge de ce surcoût a été arrêtée comme suit :

- 45% par le délégataire.
- 55% par le département.

Le département ne pouvant supporter intégralement les 55% de ce surcoût, chaque commune concernée par les travaux de génie civil souterrain sur son territoire, devra prendre à sa charge une participation fixée à 15% du surcoût total, soit 5,70€ du mètre linéaire.

Pour la Commune d'Outarville, le linéaire total des tronçons objet des travaux de génie civil souterrain est de 1 718 mètres.

Le montant total de la participation de la Commune d'Outarville s'élève donc à 1 718m X 5,70€ = 9 792,60€.

Monsieur le Maire propose de verser la subvention au Département du Loiret sur 5 années, au moyen de 5 échéances annuelles de 1 958,52€.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour et 1 abstention),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec le Département du Loiret, la convention portant sur le cofinancement du surcoût lié à l'enfouissement du réseau fibre optique, sur la base des éléments exposés ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

Sylvain NAUDET s'étonne que le Département sollicite une participation financière des communes pour des travaux qui relèvent de sa compétence. Nous n'avons pas le choix, la commune est finalement contrainte d'apporter son concours financier. Si la collectivité refuse, le réseau sera aérien et des poteaux seront mis en place.

3. Décision modificative n°1 - budget général de la COMMUNE

Délibération n°2023-27 (à l'unanimité)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'émettre un mandat au compte 10226 « Taxe d'Aménagement », afin d'annuler le titre n°237 bordereau n°81 émis après encaissement pour un montant de 804,53 euros TTC, sur le budget général de la Commune, au cours de l'exercice 2019.

Titre émis à tort sur le compte 10226, alors qu'il s'agit d'un versement de la Brigade de Gendarmerie d'Outarville relatif à la facturation d'eau de l'année 2019.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget général de la Commune adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Année 2023 -
Chapitre 10 Compte 10226 « Taxe d'Aménagement »	+ 1 000€
Chapitre 21 Compte 21538 « Autres réseaux »	- 1 000€

II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ensemble des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations qui lui sont consenties par l'assemblée délibérante.

Décision n°2023-04 prise le 05/05/2023 : contrat de location d'un logement meublé sis n°71 Voie Romaine à Acquebouille.

Signature d'un contrat de location relatif à un logement meublé à usage d'habitation, d'une superficie de 59,71 m², pour une durée d'un an, à compter du 5 mai 2023, moyennant un loyer mensuel fixé à 550 euros, toutes charges comprises.

Décision n°2023-05 prise le 11/05/2023 : restauration de l'église Saint-Pierre d'Allainville-en-Beauce – mission de coordination SPS.

La proposition financière de la société SOCOTEC est acceptée pour un montant de 3 078,00 euros TTC. Dépense imputée en section d'Investissement au chapitre 23, article 231 « Immobilisations corporelles en cours » du budget principal de la commune.

Décision n°2023-06 prise le 11/05/2023 : raccordement au réseau d'alimentation en eau potable – suppression d'un branchement en plomb, n°13 Grande Rue à Outarville.

La proposition financière de l'EURL ROGUET est acceptée pour un montant de 2 893,20 euros TTC. Dépense imputée en section d'Investissement au chapitre 21, article 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » du service annexe des eaux.

Décision n°2023-07 prise le 11/05/2023 : modernisation du réseau d'éclairage public – phase n°5 de travaux.

L'offre de l'entreprise ISI ELEC est acceptée pour ce programme de travaux – remplacement de 114 points lumineux (dont 112 appliques et 2 candélabres) et installation d'une horloge astronomique :

- Devis n°230070 [rénovation éclairage public] pour 39 396,40 euros HT ;
- Devis n°230320 [complément travaux éclairage public] pour 315,80 euros HT ;
- Devis n°230073 [rénovation éclairage public salle des associations] pour 2 499,05 euros HT ;
- Devis n°230075 [coffrets prises illuminations festives] pour 848,88 euros HT.

Un contrat d'incitation financière est signé avec la SAS PENSER MIEUX L'ENERGIE.

Dépense imputée en section d'Investissement au chapitre 21, article 21538 « Autres réseaux » du budget principal de la commune.

Sylvain NAUDET signale une autre fuite sur le réseau d'eau potable Grande Rue. [Le devis est en cours].

André VILLARD précise que les travaux de rénovation de l'éclairage public aux abords de la salle des associations consistent à remplacer les six potelets régulièrement vandalisés par deux mâts.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire laisse la parole à son 1^{er} Adjoint, Daniel CHAIN, qui souhaite s'exprimer sur la façon dont se sont déroulées les deux dernières séances du Conseil Municipal, en lien avec le dossier déposé par la société RECUP 44 :
« J'ai été assez ennuyé à la suite de ces deux réunions particulièrement houleuses. Ce qui est dramatique, c'est que nous n'ayons pas réussi à communiquer entre nous et à nous mettre d'accord. L'injure volait très bas. Sylvain, je ne suis pas sûr que ton idée de vouloir diviser la population en deux soit bonne. Tu as diffusé de fausses informations. Tu vas avoir du mal à maintenir le cap pour les prochaines élections municipales.
Peu importe le fond, nous aurions eu tout intérêt à échanger entre nous, à l'occasion de 2 ou 3 réunions. On aurait pu procéder autrement sur ce dossier, nous sommes collectivement responsables. Il faut absolument en tirer les conséquences, sachant qu'il y aura prochainement d'autres sujets sensibles sur lesquels nous devons nous positionner ».
Sylvain NAUDET : « Tes propos sont relativement infantilisants. Tu m'incrimines, alors que clairement personne n'avait lu le dossier, ce n'est pas normal. Vous aviez l'air de découvrir le dossier en séance ! ».
- Diagnostic de fonctionnement de la station d'épuration d'Outarville
La société SUEZ EAU FRANCE a été missionnée pour réaliser une étude. Le Rapport définitif nous a été communiqué le 23 mai 2023.
Sur la base des résultats d'autosurveillance, du diagnostic électromécanique et des observations sur site, des préconisations de travaux sont exposées dans ce rapport. Le montant estimatif global des travaux à réaliser sur la station de traitement s'élève à 115 200€ HT.
La commission des travaux se réunira prochainement pour travailler sur ce dossier et prioriser les travaux, en collaboration avec le SATESE et la DDT.
- Prochaine séance du Conseil Municipal le vendredi 9 juin 2023 à 18h30, pour la désignation des délégués et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs.
Pour notre commune d'Outarville :
Nombre de délégués à élire = 7 (3 au titre de la commune principale + 1 au titre de chacune des 4 communes associées).
Nombre de suppléants à élire = 4
Il est précisé que l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre prochain à Orléans.
Le scrutin se tiendra de 8h30 à 17h30.
Anne-Marie LIDDELL annonce qu'elle n'est disponible ni le 9 juin, ni le 24 septembre.
- Ouverture du service de délivrance des titres sécurisés le lundi 12 juin 2023.
La prise de rendez-vous se fera en ligne sur la plateforme *Rendezvousonline.fr*.
Un message d'information sera diffusé sur PanneauPocket.

TOUR DE TABLE

- Christine DUPUIS signale un nid de guêpes dans un pilier de l'église de Faronville.

Les travaux de réparation sur la couverture de l'édifice sont-ils prévus ? [Oui, le devis de l'entreprise PIATEK a été signé le 24/04/2023].

Madame DUPUIS souhaite que soit adressé un courrier aux habitants d'Acquebouille, afin de les inviter à entretenir le chemin de pourtour, ainsi que le trottoir devant chez eux.

- Bernard GUERTON : rendez-vous est pris avec l'entreprise RL RENOVATION mardi 30 mai à 9h00 pour régler la question des fuites de toiture qui perdurent à l'église de Saint-Péravy.

Monsieur GUERTON souhaite que les employés communaux procèdent au nettoyage et au débouchage des buses d'évacuation des mares, pour éviter les inondations en cas de fortes pluies.

Il demande que la porte d'entrée de la Mairie de Saint-Péravy soit remise en état rapidement.

Qu'en est-il du fleurissement à Epreux ?

L'aménagement à destination des jeunes du terrain situé derrière l'école est-il programmé ?

Il y aurait lieu d'installer un panneau interdisant de stationner devant la porte coulissante qui mène dans la cour.

Le propriétaire du n°16 rue de Froideville n'a toujours pas taillé sa haie, malgré nos deux courriers d'injonction.

Les services départementaux vont-ils bientôt remettre en peinture les zébras au niveau de l'arrêt de bus à Epreux ?

- Anne-Marie LIDDELL est en accord avec Daniel CHAIN et Sylvain NAUDET sur le fait que les élus ont à apprendre de ce qui s'est passé dernièrement. On a tout intérêt à travailler et à discuter ensemble. Lorsqu'il y a des dossiers litigieux, faisons en sorte d'en parler posément.

- Sylvain NAUDET : a-t-on reçu des nouvelles de la société RECUP 44 depuis son courrier du 12 avril dernier annonçant l'abandon du projet ? [Non].

S'agissant du PLUi, Monsieur NAUDET reprend les termes de son mail en date du 18 avril 2023, resté sans suite :

. Sur les documents graphiques d'Outarville, il ne semble pas y avoir de zone « 1AUse » réservée pour l'aménagement d'une nouvelle piscine ?

Monsieur le Maire : 2 zones sont fléchées et matérialisées à cet effet, sur notre commune.

. Le zonage du secteur plombé n'intègre pas les parcelles où des valeurs supérieures à la norme ont été constatées. Une réflexion mérite d'être menée sur ce point.

. Les liaisons douces existantes sont reprises au PLUi (Allée Paul Boullier, liaison jusqu'à la STECO). Dans une logique de planification des aménagements à réaliser, ne faudrait-il pas envisager des liaisons supplémentaires ? Par exemple entre Saint-Péravy-Epreux et le bourg ?

Mauricette FOUCHER et André VILLARD estiment que cela représente une importante consommation foncière.

La prochaine réunion de travail sur le PLUi est programmée le 31 mai 2023 à 14h00, à la CCPNL.

Une réunion avec les PPA (personnes publiques associées) est programmée le 15 juin 2023.

- Chantal IMBAULT déplore le manque d'entretien du cimetière de Faronville. L'arrosoir est percé, il faudrait le remplacer.

La Gendarmerie se déplace assez régulièrement à Acquebouille aux horaires de ramassage scolaire.

Le panneau à repositionner sur l'écluse est-il en commande ?

- André VILLARD exprime son mécontentement sur le déroulement de la cérémonie du 8 mai. Cette année, l'organisation de la cérémonie commémorative a été modifiée, sans qu'il n'en soit informé préalablement. Pour quelle raison a-t-on supprimé le vin d'honneur à Allainville ? On aurait pu en discuter avant !

La société DIAG PRECISION s'est déplacée jeudi 18 mai à l'église d'Allainville, en vue d'établir un devis pour le diagnostic amiante et plomb obligatoire avant la réalisation des travaux.

- Michel DEFAYE : où en est-on du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection ?

Monsieur le Maire explique que le coût moyen s'élève à 5 000€ par caméra pour 10 à 12 caméras sur Outarville. Ce dossier continue à avancer.

Daniel CHAIN pense que le coût prévisionnel de cette opération doit être mis en perspective avec la charge que représentent annuellement le vandalisme, les dégradations et les destructions d'équipements dont est victime la collectivité.

Sylvain NAUDET suggère de réactiver le dispositif « *voisins vigilants* » engagé sous l'ancienne mandature, qui pourrait parfaitement compléter un système de vidéoprotection.

- Michel DEFAYE se renseigne également sur le devenir de l'immeuble MARINO – Grande Rue, acquis dans le cadre d'une convention de portage avec l'EPFLI.

Il demande que la nouvelle plaque de rue « *Les 4 bornes* » soit orientée vers Bazoches.

Il y aurait lieu de réparer et nettoyer le panneau d'affichage municipal situé à Poilly.

- Béatrice LALUCQUE exprime son accord avec ce qui a été dit précédemment. Elle dit avoir été peinée par la façon dont se sont déroulées les deux dernières séances du Conseil Municipal. Elle prône la communication avant tout.

- Mauricette FOUCHER : des dégradations ont été commises sur l'abribus de Saint-Péravy, les jeunes auteurs identifiés et leurs parents mis en garde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

Fait à Outarville, le 24 mai 2023

Le secrétaire de séance,

Mauricette FOUCHER